ASSURANCE COLLECTIVE EN CAS DE

MALADIES GRAVES

Une précieuse protection… lorsque les employés en ont le plus besoin

Recevoir un diagnostic de maladie grave peut être terrifiant avant même que les soucis financiers ne viennent s'y ajouter. Pourtant, la plupart des employés connaîtraient des difficultés financières s'ils étaient forcés de s'absenter du travail. Le conjoint aurait-il à s'absenter aussi pour s'occuper du partenaire malade? Auraient-ils à débourser des frais de déplacement, de médicaments et de fournitures médicales que leur régime d'assurance maladie ne couvre pas? Les chances de survivre à une maladie grave sont meilleures que jamais, mais la route vers la guérison peut se révéler plus coûteuse qu'on ne le croit.

Les indemnités d'invalidité donnent un coup de main en couvrant jusqu'aux deux tiers du salaire. Toutefois, cette somme ne suffit généralement pas. L'assurance collective en cas de maladies graves peut combler les lacunes et soulager une partie du fardeau pour que les employés puissent se concentrer sur leur rétablissement.

La gamme de produits d'assurance collective en cas de maladies graves de l'Empire Vie offre une grande souplesse. Ses trois options permettent aux clients de protéger leurs employés à leur manière.

Gamme de produits d'assurance collective en cas de maladies graves de l'Empire Vie

Assistance vitale pour maladies graves

Protection simplifiée

- 4 conditions
- 3 participants et plus
- 10 000 $/20 000 $/30 000 $*
- Aucune exclusion pour conditions préexistantes
- Aucune appréciation des risques médicaux
- Montant forfaitaire plus montant d'indemnisation pour frais médicaux
- Protection offerte aux employés uniquement
- Protection maladies graves optionnelle pour employés et conjoint/personnes à charge offerte (traditionnelle ou améliorée)

Protection maladies graves traditionnelle

Protection complète

- 31/15 conditions
- 3 participants et plus
- 10 000 $ à 250 000 $
- Exclusions pour conditions préexistantes : 24 mois avant/après
- Appréciation des risques médicaux possible
- Prestation unique
- Protection maladies graves offerte pour conjoint/personnes à charge
- Protection maladies graves optionnelle pour employés et conjoint/personnes à charge offerte (traditionnelle ou améliorée)
- Exonération des primes

Protection maladies graves améliorée

Protection maladies multiples

- 31/15 conditions
- 3 participants et plus
- 10 000 $ à 250 000 $
- Exclusions pour conditions préexistantes : 24 mois avant/après
- Appréciation des risques médicaux possible
- Prestations partielles/multiples/pour récurrence du cancer
- Protection maladies graves offerte pour conjoint/personnes à charge
- Protection maladies graves optionnelle pour employés et conjoint/personnes à charge offerte (traditionnelle ou améliorée)
- Exonération des primes

* Montant forfaitaire de 5 000 $, 15 000 $ ou 25 000 $ plus montant d'indemnisation pour frais médicaux de 5 000 $

Empire Vie[MD]

Les clients peuvent protéger leurs employés… à leur manière

Les caractéristiques de notre gamme de produits lui accordent une place de choix sur le marché. Nos protections couvrent jusqu'à 31 conditions, sont offertes aux groupes de 3 participants ou plus et proposent une option offrant des prestations multiples, des prestations partielles et des prestations couvrant les récurrences de cancer. Les clients ont donc le choix.

L'assurance en cas de maladies graves est sur le point de devenir une composante essentielle d'un régime d'assurance collective concurrentiel. Nous serions heureux d'en discuter plus amplement avec vous.

Communiquez avec votre équipe des ventes de l'Empire Vie dès aujourd'hui pour en savoir plus sur la façon dont l'assurance collective en cas de maladies graves peut aider vos clients.

MD Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^MD
www.empire.ca info@empire.ca

GRP-2240-FR-11/18